

*Au Conseil communal
de et à
1424 Champagne*

Préavis municipal n° 21 (22)

Municipal responsable : J. Schaffner

Demande d'adoption d'un crédit pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la STAP (station de pompage) de Saint-Maurice

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Suite à l'excellente expérience de la centrale photovoltaïque de la déchetterie, la municipalité s'est penchée sur de potentiels nouveaux sites d'implantation pour des panneaux solaires photovoltaïques.

La station de pompage d'eau potable de Saint-Maurice, dans le haut du village, est une grande consommatrice d'électricité. Bien que la surface de toiture soit faible, la municipalité de Champagne s'est intéressée à réaliser une simulation de la production et de la rentabilité d'une telle installation.

Le surplus d'électricité produit serait revendu à la Romande Energie.



Situation de la STAP de Saint-Maurice

2. DESCRIPTIF

Le présent préavis concerne l'installation de 8 panneaux photovoltaïques sur le toit plat de la station de pompage pour un total de 15.6 m². La production annuelle totale estimée des panneaux est de 3'825 kWh.

Selon les projections, 35 % de l'énergie produite seront autoconsommés. Les 65 % restants seront revendus à la Romande Energie à un prix de 9.5 ct/kWh (tarif actuel).

Cela permettra d'amortir l'installation sur une durée de 18 ans. Les panneaux sont garantis 25 ans à 85% de production.

Ces perspectives ont convaincu la municipalité que cet investissement est intéressant pour la commune du point de vue énergétique, de l'autonomie de la station de pompage en période estivale, mais également économique.

Il est à noter que le saule présent dans le cours d'eau du Mayu et qui surplombe le bâtiment sera abattu pour les besoins de l'installation photovoltaïque, mais également pour sécuriser la berge actuelle.

3. COÛTS

Le montant estimatif de ces travaux se compose de :

Installation photovoltaïque et raccordement électrique	11'100.00
Divers et imprévus	1'000.00
Total TTC	12'100.00

Remarque : ce calcul ne tient pas compte de la potentielle subvention fédérale de CHF 1'640.- pour ce projet.

Monsieur Jérôme Schaffner, municipal, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHAMPAGNE,

- sur proposition de la Municipalité,
- ayant pris connaissance du préavis municipal n°21 (22),
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la STAP (station de pompage) de Saint-Maurice,
- **de lui accorder** dans ce but un crédit de CHF 12'100.- CHF ,
- **de financer** ce montant par le recours à la trésorerie courante,
- **d'amortir** ce montant sur une période de 10 ans, à raison de CHF 1'210.- par année, dès l'année suivant la clôture du préavis ;

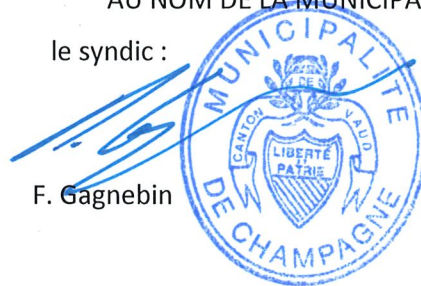
Approuvé par la Municipalité en date du 29 août 2022.

Tout en vous en remerciant d'avance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

le syndic :

F. Gagnebin



la secrétaire :

L. Tor Hug